

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 22 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12  
Nombre de présents : 12

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

**Date de la convocation** : 17 février 2023

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Tarifs columbarium

La commission cimetièrè s'est réunie à deux reprises pour étudier et proposer des tarifs de concessions pour le columbarium et le droit d'utilisation du jardin du souvenir. Pour information, la pratique la plus courante, pour ces équipements, est l'autofinancement du mobilier par le produit des concessions. Nous avons également pris en compte les tarifs pratiqués sur les communes de notre territoire pour proposer des tarifs cohérents et acceptables pour les familles. La commission propose donc les tarifs suivants :

Concession Columbarium (pour deux urnes de Ø 100mm maximum)  
Pour 15 ans : 350 €  
Pour 30 ans : 600 €

Droit à l'utilisation du jardin du souvenir (dispersion des cendres et autorisation de gravure sur le pavé de remarques)  
120 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les tarifs proposés.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 22 février 2023

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

